

Gestion des résidus domestiques dangereux

30 octobre 2018

Sandra Messih — Directrice des opérations
Chamard stratégies environnementales



IDDPNQL
INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES
PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR


Chamard
stratégies environnementales



Plan de la présentation

- **Qu'est-ce qu'un résidu domestique dangereux (RDD)**
- **Comment s'en débarrasser ?**
 - Collecte spéciale
 - Écocentre
 - Vendeur au détail
- **Matières généralement acceptées**
- **Rôles et responsabilités de l'exploitant**
- **Mesures de santé et sécurité**
- **Responsabilité élargie des producteurs (REP)**



Qu'est-ce qu'un résidu domestique dangereux (RDD)

- Produit potentiellement dangereux pour la santé ou pour l'environnement
- Peut être à l'état solide, liquide ou gazeux
- Produit domestique qui est rebuté
- Identifié par les symboles suivants :



Corrosif



Toxique



Inflammable



Explosif

Explication des sigles



CORROSIF : Ce produit brûlera la peau, les yeux ou s'il est avalé la gorge et l'estomac.



EXPLOSIF : Ce contenant peut exploser s'il est chauffé ou percé. Les éclats de métal ou de verre peuvent causer de graves accidents surtout aux yeux.



INFLAMMABLE : Ce produit ou les vapeurs qu'il dégage prendront feu s'il est placé près d'une source de chaleur, des flammes ou des étincelles. Un chiffon imbibé de ce produit peut aussi prendre feu tout seul.



POISON : Si le produit est avalé, léché ou parfois touché ou inhalé, il peut provoquer des maux ou la mort.



Quelques exemples à la maison

- Nettoyants pour four : CORROSIF
- Vernis à ongles : INFLAMMABLE et TOXIQUE
- Eau de javel : CORROSIF et TOXIQUE
- Produits de piscine : CORROSIF et TOXIQUE
- Batteries d'auto : CORROSIF, INFLAMMABLE et TOXIQUE



Quels sont les effets d'une mauvaise gestion

- Contamination des eaux souterraines et de l'air dans les lieux d'enfouissement et ailleurs
- Détérioration des mesures de sécurité dans les lieux d'enfouissement
- Risque de blessures des travailleurs, des éboueurs et des citoyens
- Pollution des sols, des eaux et de l'air



Des exemples fréquents...

- Grand ménage :



Vapeurs toxiques :
problèmes
respiratoires +
brûlures à la gorge

Des exemples fréquents...

- Croisements de produits



Minuscule quantité :
étourdissement et vomissements

Grande quantité :
troubles nerveux...
ou mort!

Des exemples fréquents...

- **Transvider ou mélanger : NON**
 - Mélanges possibles
 - Erreurs d'identification

Utilisation de vieilles bouteilles pour d'autres produits...



Quels moyens pour bien les gérer

- À la maison :
 - Ne pas les éliminer avec les déchets domestiques
 - Les entreposer dans un lieu sécuritaire en attendant la collecte ou le dépôt
 - Ne pas les mélanger



Quels moyens pour bien les gérer

- Dans la communauté :
 - Implanter une collecte spéciale
 - Accepter les RDD dans les écocentres
 - Offrir un endroit sécuritaire pour l'entreposage des RDD à proximité des bâtiments des travaux publics



Étape d'une gestion responsable des RDD

- FORMATION OBLIGATOIRE
- Réception et tri des RDD
- Entreposage sécuritaire
- Transport vers les recycleurs



Réception et tri des RDD



- **Identifier les RDD**

- Les produits doivent être dans leurs contenants d'origine et clairement identifiés
- Si le produit est non identifié : interroger le propriétaire
- Manipuler avec soin les contenants non identifiés
- Ne jamais sentir les produits ou les contenants pour tenter d'identifier le produit (**appeler votre collecteur en cas de doute!**)
- Ne jamais mélanger, ni transvider les RDD



Principes de précaution à appliquer

- Ne jamais transférer les produits
- Utiliser des contenants étanches et fermés
- Respecter la charte des comptabilité des produits
- Utiliser les équipements de sécurité (lunette, gants, sarreau)
- Avoir une bouteille d'eau saline à proximité en cas de projection dans les yeux
- S'informer des mesures d'urgence
- Suivre une formation SIMDUT ou autre (par exemple : Laurentide Re-Source)



Entreposage des RDD

- Entreposer les barils de façon sécuritaire
- Indiquer sur chaque baril le type de produit entreposé
- Les barils doivent être fermés de manière à laisser passer l'air. Les fermer hermétiquement le jour du transport
- Ne pas empiler les barils

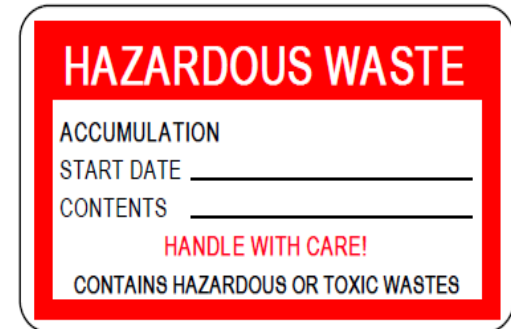


Entreposage des RDD

- **Compatibilité entre les contenants et les RDD**
 - Types de contenants :
 - Poubelle
 - Baril
 - Boîte
 - Caractéristiques du contenant :
 - Robuste, en bon état, propre, refermable et remplis à 85 % au maximum
 - Matériaux inerte et capable de résister à des impacts

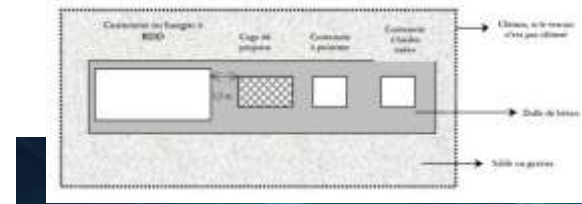
Entreposage des RDD

- Tous les contenants doivent clairement indiquer le type de déchet et le risque
 - Les étiquettes doivent être :
 - ❑ Durable
 - ❑ Résistante à l'eau
 - ❑ Écrit en français ou en anglais
 - ❑ Facile à lire
 - ❑ Sur un fond contrasté



Entreposage des RDD

- **Mesure de sécurité :**
 - Minimiser les risques d'explosion et de fuites
 - Contenants étanches et identifiés
 - Avoir un kit anti-déversement à proximité et le matériel de nettoyage à la disposition
 - Maintenir une bonne ventilation
 - Inspecter l'entreposage au moins une fois pas semaine



Concrètement...

- Les recycleurs ou collecteurs fournissent la plupart des équipements
- Respect de la réglementation obligatoire
- Aération et bassin de rétention : conteneurs déjà conforme disponible



Transport des RDD

- **Maintenir un registre des RDD :**
 - Essentiel de garder une traçabilité sur la réception et l'entreposage des RDD
- **Organiser le transport et le traitement :**
 - Certains produits sont pris en charge gratuitement (REP). Pour les autres, des coûts de traitement ou de recyclage peuvent s'appliquer



Responsabilité élargie des producteurs

- Obligation réglementaire aux producteurs de récupérer leurs produits en fin de vie utile
- Récupération par l'entreprise ou par un organisme accrédité par RECYC-QUÉBEC
- Taux minimum de récupération fixé par la réglementation



Responsabilité élargie des producteurs

- Produits visés :
 - Les peintures et leurs contenants (Éco-peinture)
 - Les huiles usées, leurs contenants et les filtres (SOGHU)
 - Les produits électroniques (ARPE-Québec)
 - Les piles et les batteries
 - Les lampes fluo-compactes et au mercure



Catégories de produits visés par le règlement

Organisme de gestion reconnue

Programmes individuels



Huiles usagées

(Inclure leurs contenants et leurs filtres)

Antigels et liquides de refroidissement

(Inclure leurs contenants et leurs filtres)

Nettoyants à freins

Contenants

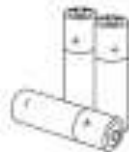


Lampes au mercure



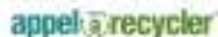
Peintures

(Inclure les aérosols et les contenants)



Piles

(rechargeables et non rechargeables)



Produits électroniques

(ordinateurs et périphériques, portables, étans, cellulaires, téléviseurs, équipement audio et vidéo, etc.)



QUÉBECOR

Produits électroniques ciblés



Produits électroniques ciblés

Gestion des RDD

- Peu de quantités : mais grande dangerosité
- Prise en charge par des REP, pour assurer le recyclage
- Outils de plus en plus existants pour FACILITER la gestion
- Enjeux de transport et d'entreposage : pénurie de main d'œuvre chez les recycleurs, à garder en tête!

Merci de votre attention !



Créateurs de solutions en
gestion des matières
résiduelles

Sandra Messih, directrice
Cellulaire : 514 265-3032
s.messih@chamard-env.com

Montréal

4430, ave Papineau
Montréal (Québec), H2H 1T8
514 844-7111

Québec

325, rue Raoul-Jobin
Québec (Québec), G1K 1M9
418 353-7177

Toronto

70, Cambridge Ave
Toronto (Ontario), M4K 2L5
647 849-1088